

Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept octobre, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est assemblé, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : HAUET Bertrand, LANCESTREMER Armand, LE GOFF Francis, DESAUW Corinne, DELEPOULLE Jacques, NICHELE André, TRIDEAU Josiane, GUICHARD Françoise, CHARISSOUX Marie-Christine, DABY-SEESARAM Yann, GAIFFAS Gaëlle, LOUIS Farès, DROUY Robert.

Absents excusés : BOLJEVIC Jacqueline donne pouvoir à HAUET Bertrand
LENORMAND Annick donne pouvoir à DELEPOULLE Jacques
DELEPINE Rémy donne pouvoir à NICHELE André
CONSTANT Geneviève
MADELAIN Mylène

Secrétaire de séance : Gaëlle GAIFFAS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 et fait l'appel nominal.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 12 septembre 2019.

Délibération n° 19-10-34

OBJET : SEY 78 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de participer à un groupement de commandes, coordonné par trois syndicats d'énergie d'Ile de France : le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF), le Syndicat d'Energie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY). Ce groupement permettra de soulager le travail des collectivités et d'obtenir des prix très probablement inférieurs d'environ 30 % aux prix habituellement pratiqués.

Notre adhésion nous permettra d'obtenir un SIG (Système d'Information Géographique) complet pour les réseaux (Electricité, Gaz, Adduction d'eau) de notre commune, qui sera consultable gratuitement et sera totalement pris en charge par le SEY.

L'adhésion à ce groupement n'entraîne aucune participation d'ordre financier à son fonctionnement pour les collectivités adhérentes au SIGEIF, au SDESM ou au SEY.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint-Germain de la Grange d'adhérer à un groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires,

Considérant que le SIGEIF, le SDESM et le SEY entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu la réunion de travail du Conseil municipal en date du 3 octobre 2019,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Ampliation à :

- Sous-Préfet de Rambouillet

- Comptable public
- Président du SEY
- Archives

Délibération n° 19-10-35

OBJET : SILY : RAPPORT D'ACTIVITE 2018.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel d'activités établi par le SILY pour l'année 2018.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil syndical du SILY en date du 27 septembre 2019,
Vu la réunion de travail du Conseil municipal en date du 3 octobre 2019,

PREND connaissance du rapport annuel d'activités établi par le SILY pour l'exercice 2018.

Ampliation à :
Sous-Préfet
Président du SILY
Archives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40 heures.

Le Maire, Bertrand HAUET

